

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

-----

**2012 DAC 451** Subvention à l'association La Sierra Prod (18e)

**M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association La Sierra Prod ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e Commission et Mme Gisèle Stievenard au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association La Sierra Prod dont le siège social est situé à la Maison des associations 15 passage Ramey 75018 Paris pour ses activités 2012. X08749-8462 / 2012\_03984.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 1.500 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.